

# Fosses de rétention PTA

## Guide d'installation et Livret du propriétaire

Ce guide contient l'information nécessaire à la planification de l'installation des fosses de rétention de Premier Tech Aqua (PTA). Si vous désirez plus de détails, vous pouvez contacter notre service à la clientèle au 1 800 632-6356.

### Fiche technique

**Matériau de composition du réservoir**  
Polyéthylène à moyenne densité (MDPE)

#### Description

Les fosses de rétention en polyéthylène de Premier Tech Aqua ont reçu les certifications répondant aux normes suivantes :

BNQ (Bureau de Normalisation du Québec) BNQ 3682-901/2008

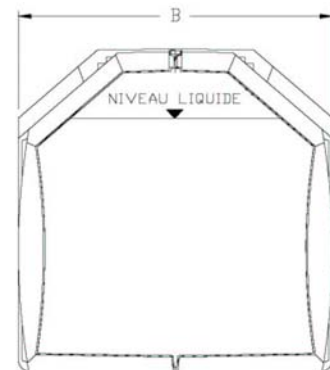
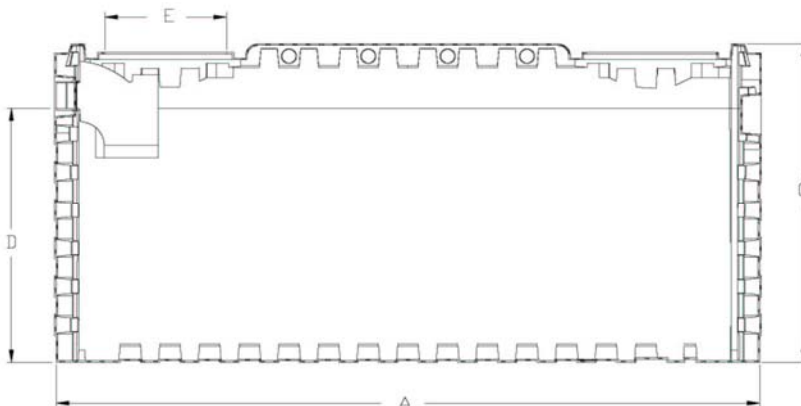


### Caractéristiques

Modèles	PHT-390	PHT-660
Capacité totale nominale	3.9 m <sup>3</sup> / 3900L 860 gal. imp. 1030 gal. US	6.65 m <sup>3</sup> / 6650L 1460 gal. imp. 1760 gal. US
Capacité liquide	3.45 m <sup>3</sup> / 3450L 755 gal. imp. 910 gal. US	5.9 m <sup>3</sup> / 5900L 1300 gal. imp. 1550 gal. US
Longueur totale (A)	3320 mm 130 1/2"	3965 mm 156"
Largeur totale (B)	1250 mm 49 1/4"	1330 mm 52 3/8"
Hauteur totale (C)	1330 mm 52 3/8"	1720 mm 67 3/4"
Hauteur entrée (D) *	1055 mm 41 1/2"	1400 mm 55"
Diamètre de l'ouverture (E)	470 mm 18 1/2"	470 mm 18 1/2"

\* Radier de la conduite

Note : Les caractéristiques peuvent être modifiées en tout temps



## 1. Dimensionnement, localisation et consignes particulières

Pour les systèmes résidentiels, déterminer la grandeur requise de la fosse de rétention selon le nombre de chambres à coucher de la résidence. Pour connaître la fosse requise, veuillez vous référer aux règlements ou normes applicables dans votre région, état, province ou pays; de même pour l'installation.

Pour améliorer le temps entre les vidanges, nous recommandons d'utiliser une fosse de rétention plus grande que prescrite. Ceci permet également l'ajout d'une chambre à coucher à la résidence sans nécessiter le remplacement de la fosse.

**Il est important d'aviser tous les intervenants (installateur, paysagiste, propriétaire, déneigeur, etc.) des consignes d'installation et autres points à respecter :**

- Ne jamais installer une fosse de rétention dans un endroit où le niveau de la nappe phréatique peut atteindre sa base en tout temps de l'année (la pose de drains pourrait être requise).
- Ne jamais installer une fosse de rétention dans un sol argileux.
- La surface du terrain doit être profilée de manière à ce que les eaux de ruissellement (eaux de surface) n'atteignent pas l'installation.
- La fosse de rétention doit être étanche à toute infiltration d'eau et ne doit recevoir que les eaux usées de la résidence.
- Ne jamais relier une conduite de drainage de terrain ou fondation, une gouttière de toiture, une pompe de puisard ou d'assèchement, ou un drain de climatiseur à votre installation.
- Ne jamais recouvrir ou enterrer l'accès de la fosse de rétention, celui-ci doit être accessible pour en effectuer la vidange et l'entretien.
- Respecter les distances minimales établies selon la réglementation en vigueur.
- Limiter le remblai au-dessus de la fosse de rétention à un maximum de 90 cm (36").
- Ne jamais entrer à l'intérieur de la fosse de rétention après l'installation finale.
- Ne jamais circuler avec un véhicule ni placer d'objets pesant plus de 200 kg (450 lbs) à moins de 3 m (10') du couvercle.
- Éviter l'accumulation de tous matériaux créant une surcharge (ex. : neige compactée) au-dessus de votre installation. La surcharge risque de l'endommager.
- Ne pas surcharger le sol à moins de 3 m (10') de la fosse de rétention (ex. : véhicule, neige soufflée, bas de talus).
- La résidence doit posséder un évent fonctionnel conforme aux normes applicables.
- Assurer une reprise rapide de la végétation de façon à éviter l'érosion du sol.

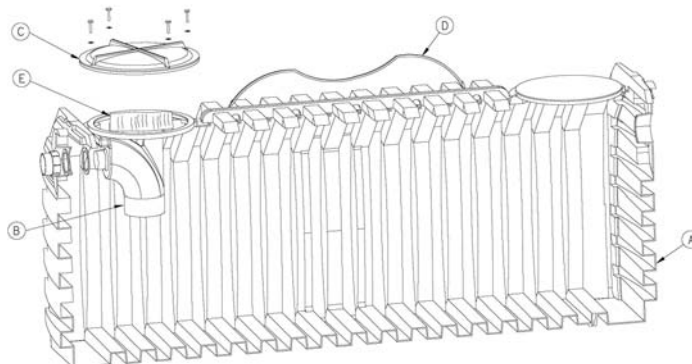
### Normes de localisation

Pour connaître les distances minimales requises à respecter, veuillez vous référer aux règlements ou normes applicables dans votre région, état, province ou pays.

## 2. Composantes de la fosse de rétention

**Vérifier que toutes ces composantes sont présentes à la livraison de la fosse de rétention.**

- A 1 réservoir en polyéthylène;
- B- 1 dispositif d'entrée (pied-de-biche);
- C- 1 couvercle fixé sur l'accès à l'aide de vis tire-fond;
- D- 1 corde de nylon fixée sur le dessus de la fosse de rétention pour sa manutention;
- E- Guide d'installation de la fosse

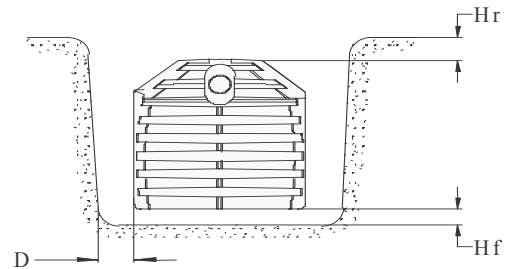


### 3. Étapes d'installation

#### Étape 1 – Excavation pour mise en place de la fosse de rétention

##### Exigences particulières

- Remblai de terre permis au-dessus de la fosse de rétention :  
 $H_r \geq 30 \text{ cm (12")}$  et  $H_r \leq 90 \text{ cm (36")}$
- Dégagement de l'excavation par rapport à la fosse de rétention :  
 $D \geq 30 \text{ cm (12")}$  sur le pourtour
- Épaisseur d'assise minimale ( $H_f$ ) :  
 15 cm (6") minimum dans le sol meuble ou  
 30 cm (12") minimum dans le roc.

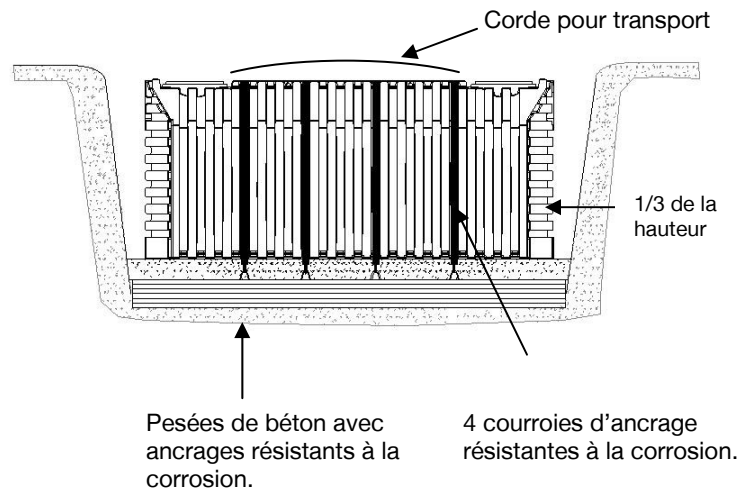


**Note concernant la fondation :** le matériel à utiliser pour l'assise est du gravier 0-20 mm Ø (0-¾) ou du sable nivelé et compacté.

#### Étape 2a – Installation de la fosse de rétention avec système d'ancrage (optionnel)

Un système d'ancrage peut être ajouté pour prévenir une montée temporaire et exceptionnelle de la nappe phréatique au-dessus de l'assise de la fosse de rétention. Cette option est fortement recommandée mais s'avère n'être qu'une mesure préventive limitée. La montée de la nappe phréatique ne peut en aucun temps dépasser le premier tiers de la hauteur de la fosse de rétention.

- Compacter et niveler le matériel de l'assise.
- Mettre en place le contreponds de béton, voir le tableau ci-bas pour le poids requis.
- Ajouter une couche de 20 cm (8") de matériel de remblai.
- Compacter et niveler le matériel de remblai.
- Manipuler la fosse à l'aide de la corde située au-dessus de celle-ci.
- Mettre en place la fosse de rétention.
- Installer les courroies de retenue telles qu'illustré.



Pesées de béton avec ancrages résistants à la corrosion.

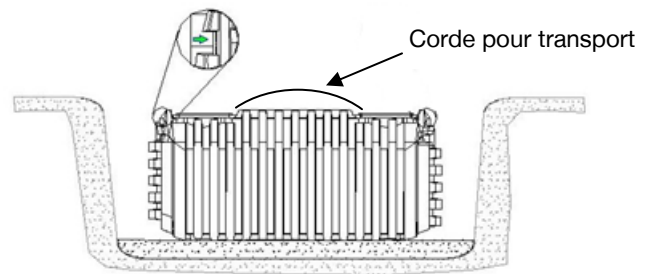
4 courroies d'ancrage résistants à la corrosion.

Tableau de charge du système d'ancrage des fosses de rétention		
Modèles de fosse	Résistance /courroie	Poids total du béton
PHT-390	1000 Kg	3400 Kg
PHT-660	1000 Kg	5700 Kg

Note : Utiliser que des matériaux non corrodables.

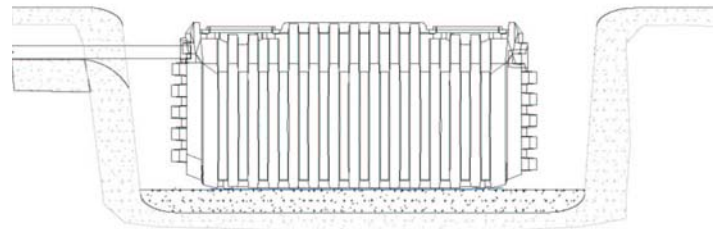
## Étape 2b – Préparation de l'assise et installation de la fosse de rétention

- Compacter et niveler le matériel de l'assise.
- Manipuler la fosse à l'aide de la corde située au-dessus de celle-ci.
- Mettre en place la fosse de rétention.



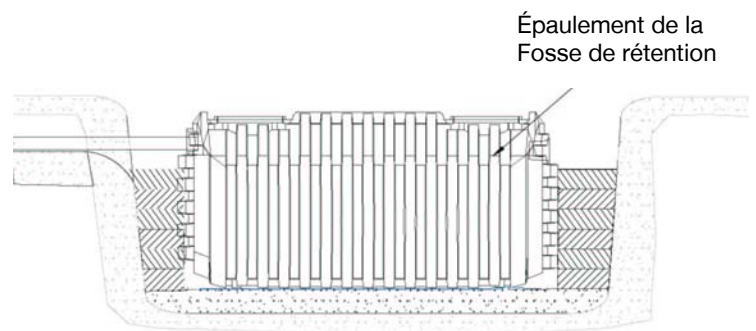
## Étape 3 – Raccordement à la fosse de rétention

- Réaliser les raccordements de plomberie à l'entrée de la fosse de rétention.
- Toute fosse de rétention doit être ventilée par une conduite d'au moins 100 mm (4") de diamètre ou être raccordée à la conduite de ventilation de la résidence isolée.



## Étape 4 – Remblai

- Remblayer jusqu'à l'épaulement de la fosse de rétention.
- Il est à noter que le matériel de remblai doit être déposé et non poussé. Ainsi, l'emploi d'un bélier mécanique est à proscrire.
- Le matériel de remblai à utiliser ne doit pas contenir de matière organique ou de sol imperméable, de roches, de débris, ni de particules plus grosses que 20 mm (3/4") ou tout objet pouvant endommager la fosse de rétention.



**Note :** Il est essentiel de remblayer uniformément chacun des côtés de la fosse de rétention.

## Étape 5 – Installation d'une rallonge

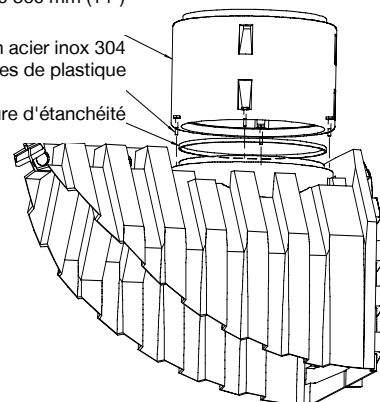
Lorsque l'installation de la fosse de rétention exige l'ajout de rallonges, procéder de la manière suivante :

- Nettoyer le rebord de l'accès de la fosse de rétention (là où 4 trous ont été perforés pour mettre les vis tire-fond).
- Appliquer le cordon de caoutchouc sur ce rebord.
- Placer la rallonge sur l'accès en alignant les trous de la base de la rallonge avec les cavités d'accès de la fosse.
- Insérer les rondelles de plastique dans les tire-fonds puis insérer les 4 vis tire-fond fournies avec la rallonge pour la fixer fermement.

Rallonge PSR-060 150 mm (6") ou  
PSR-140 360 mm (14")

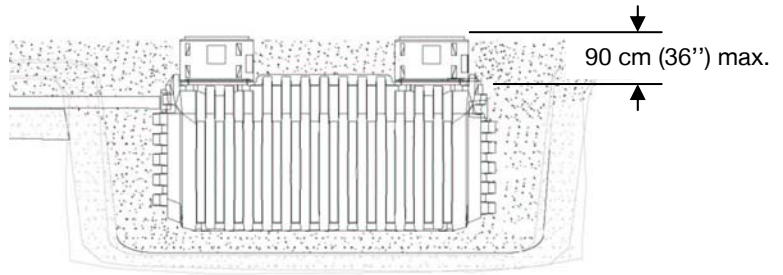
4 vis tire-fond en acier inox 304  
avec 4 rondelles de plastique

Garniture d'étanchéité



## Étape 6 – Remblai final

- Il est fortement recommandé d'isoler la fosse et les trous d'accès contre le gel à l'aide de panneaux isolants avant de faire le remblai final.
- Remplir l'excavation jusqu'au niveau désiré.
- Ne pas excéder une hauteur de remblai de 90 cm (36") au-dessus du plafond de la fosse de rétention.
- Lorsque requis, les rallonges **PSR-060** ou **PSR-140** de **PTA** doivent être utilisées.
- Visser le couvercle sur la fosse ou sur la rallonge à l'aide des vis tire-fonds fournies.



## Étape 7 – Installation de flotte de haut niveau (optionnelle)

Il est fortement recommandé d'installer une flotte de haut niveau à l'intérieur de la fosse de rétention, celle-ci avertira que la fosse est pleine et qu'elle doit être vidangée le plus tôt possible. La flotte de haut niveau doit être raccordée à un avertisseur sonore et visuel, préférablement à l'intérieur de la résidence.

## 4. CONSIGNES D'UTILISATION ET ENTRETIEN

---

Voici les recommandations pour favoriser l'efficacité et maintenir la bonne condition de votre installation.

### Consignes d'utilisation

Il n'est pas recommandé de rejeter à l'égout les produits suivants :

- Eau de lavage à contre-courant ("backwash") d'un adoucisseur d'eau;
- Huile et graisse (moteur, friture, etc.);
- Cire et résine;
- Peinture, solvant, produits pétroliers;
- Pesticides de tous genres;
- Toutes formes d'additifs pour fosse septique;
- Tous produits toxiques;



### L'entretien de la fosse de rétention

Une fosse de rétention doit être inspectée à tous les ans et vidangée au besoin. Toutefois, si une municipalité, province, état ou pays a adopté un règlement pour pourvoir à la vidange des fosses de rétention, consulter les autorités compétentes pour connaître les fréquences d'inspections et vidanges.

## 5. QUOI FAIRE EN CAS DE...

---

### Refoulement

Le refoulement des eaux dans une résidence est une situation rare. Si cela se produit, il est possible que la fosse de rétention soit pleine, dans ce cas, vidanger la fosse de rétention. Si le refoulement est causé par la tuyauterie s'y connectant, faites alors vérifier si elle est obstruée, par un expert dans le domaine.

# Certificat de garantie des fosses de rétention en polyéthylène de Premier Tech

## 1. PRÉAMBULE

Premier Tech Technologies Ltée (ci-après appelée "Premier Tech") est fière d'offrir à sa clientèle la présente garantie applicable sur les **fosses de rétention PHT-390 et PHT-660**.

Pour l'application et l'interprétation des présentes, le terme "Client" devra être entendu de celui ou celle qui s'est porté(e) acquéreur d'une **Fosse de rétention** (ci-après nommé l'« Acquéreur Initial ») ainsi que tout acquéreur subséquent (ci-après nommé « Acquéreur(s) Subséquent(s) »), conformément aux dispositions du paragraphe 8 de la présente garantie. "Ayant(s) Droit" devra être entendu de toute autre personne qui, en vertu de la loi, est réputée bénéficier des mêmes droits que le Client.

## 2. NATURE DE LA GARANTIE

Premier Tech garantit à son Client la **Fosse de rétention**, ses pièces et ses composantes contre tout vice de fabrication pour une période de cinq (5) ans suivant la date d'achat de celle-ci (preuve de la date d'achat requise) à la condition que telle **Fosse de rétention** soit installée en conformité avec les consignes d'installation, d'entretien et d'utilisation indiquées dans le Guide d'installation/Livret du propriétaire.

La présente garantie conventionnelle est offerte par Premier Tech à sa clientèle en surplus de toute garantie légale, mais elle est expressément limitée au texte du présent certificat.

## 3. AVIS

Pour que la présente garantie trouve application, le Client devra avertir par écrit Premier Tech dès l'apparition de tout indice ou signe pouvant laisser entrevoir que la **Fosse de rétention** présente quelque anomalie ou irrégularité de conception ou de fonctionnement.

Tel avis devra être transmis à Premier Tech par courrier au siège social de Premier Tech, 1, Avenue Premier, Rivière-du-Loup, Québec, G5R 6C1 ou par télécopieur au (418) 862-6642.

Sur réception de cet avis, Premier Tech effectuera les démarches nécessaires afin de constater l'état de la situation et apporter, le cas échéant, les correctifs adéquats conformément aux termes de la présente garantie.

## 4. EXCLUSIONS GÉNÉRALES

Sont toutefois exclus de la garantie les frais, dommages ou problèmes suivants :

- Tous frais de transport, d'expédition et de main d'œuvre encourus pour l'exécution de la présente garantie. Ces frais devront être assumés par le Client aux tarifs en vigueur au moment de l'exécution de la présente garantie;
- Tout dommage ou problème causé par un événement de cas fortuit ou de force majeure, tel que, sans limiter la généralité de ce qui précède, tremblement de terre, inondation, gel, ouragan, glissement de terrain, explosion ou dynamitage;
- Tout dommage ou problème causé par la faute ou le fait d'un tiers;
- Tout dommage ou problème résultant d'une mauvaise installation de la **Fosse de rétention** et/ou des produits situés en amont ou en aval de celle-ci;
- Tout dommage ou problème résultant d'une installation, modification, correction ou ajout quelconque à la **Fosse de rétention**, qui auront été effectués postérieurement à son installation sans qu'ils aient été préalablement approuvés par écrit par Premier Tech;
- Tout dommage ou problème, s'il est démontré que l'installation, l'entretien et l'utilisation de la **Fosse de rétention** n'ont pas été faits conformément aux instructions et consignes décrites dans le Guide d'installation/Livret du propriétaire;
- Tout dommage ou problème causé par la faute ou le fait du Client lui-même ou de ses Ayants Droit;
- Tout dommage ou problème, s'il est révélé que le Client ou ses Ayants Droit ont modifié l'utilisation ou l'affectation de l'immeuble desservi par la **Fosse de rétention** menant à un changement de la nature ou de la qualité

des eaux à traiter et/ou menant à un non-respect de la réglementation en vigueur;

i) Tout dommage ou problème causé lors de travaux rendus nécessaires pour accéder à la **Fosse de rétention** tel que, sans limiter la généralité de ce qui précède, excavation, déneigement ou démolition.

## 5. EXCLUSIONS PARTICULIÈRES

Il est aussi expressément entendu que le Client ne pourra effectuer ou faire effectuer aucune réparation ou vérification à la **Fosse de rétention**, ses pièces et/ou composantes, ni tenter d'effectuer quelques travaux ou apporter quelques correctifs que ce soit auxdits travaux et ce, avant d'avoir avisé Premier Tech, conformément aux dispositions du paragraphe 3 de la présente garantie, et aussi avant que Premier Tech ne se soit rendue sur les lieux afin de constater l'état de la situation, dans un délai raisonnable après la réception dudit avis.

Si le Client effectue ou fait effectuer des réparations, tente de réparer ou d'apporter quelques correctifs que ce soit à la **Fosse de rétention**, ses pièces et/ou composantes, sans autorisation de Premier Tech, la présente garantie devra être considérée comme nulle et n'ayant aucun effet; Premier Tech sera alors considérée comme étant complètement libérée de toutes ses obligations en vertu du présent document.

## 6. INDEMNITÉS ET DOMMAGES

La responsabilité et les obligations de Premier Tech, en regard des correctifs ou des moyens de corriger un problème dénoncé, se limiteront à la fourniture d'une nouvelle **Fosse de rétention** ou d'une ou plusieurs pièces/composantes de celle-ci, à la discrétion de Premier Tech et à l'exclusion des éléments mentionnés au paragraphe 4 des présentes.

## 7. LIMITATION DES DOMMAGES

L'obligation de compensation ou d'indemnisation de Premier Tech se limitera aux dispositions prévues au paragraphe 6 de ce certificat de garantie et Premier Tech ne pourra être tenue responsable de quelque autre dommage ou perte pouvant être subi par le Client ou toute autre partie concernant la **Fosse de rétention**, ses pièces et/ou composantes.

## 8. TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ

En cas de transfert de propriété, vente, cession et disposition de quelque manière que ce soit de la propriété du Client à une tierce partie, la présente garantie continuera de s'appliquer. La personne procédant au transfert de propriété, vente, cession ou tout autre genre de disposition, s'engage à remettre à l'Acquéreur Subséquent ou à ses Ayants Droit le certificat de garantie remis à la fin des travaux, de même que le Guide d'installation/Livret du propriétaire.

## 9. INSPECTION

Le Client et/ou ses Ayants Droit permettront à Premier Tech ou à l'un de ses représentants dûment autorisés d'effectuer tous les contrôles et les inspections nécessaires, lorsque la situation l'exigera, pour la mise en oeuvre de la présente garantie.

## 10. INTERPRÉTATION

Les termes de cette garantie seront interprétés en fonction des dispositions prévues aux présentes et du droit en vigueur dans la province de Québec.

## 11. PRÉSENCE DU CERTIFICAT DE GARANTIE

Cette garantie a présence sur tout autre contrat ou entente, écrit ou verbal, intervenu entre le Client et Premier Tech. En cas de contradiction entre la présente garantie et tout autre document et/ou contrat intervenu entre le Client et Premier Tech, les termes de la présente garantie prévaudront.

## 12. ACQUÉREURS ET AYANTS DROIT

Sous réserve des dispositions des présentes, la présente garantie continuera à s'appliquer aux Acquéreurs Subséquents et Ayants Droit et à avoir son plein effet jusqu'à l'expiration de la période de garantie convenue et définie au paragraphe 2.



☎ 1 800 632-6356  
☎ 418 862-6642  
pta@premiertech.com  
PREMIERTECHAQUA.COM

Les renseignements contenus dans ce document sont fondés sur l'information la plus récente disponible au moment de sa publication et sont destinés à vous présenter de façon générale nos produits. Nous ne garantissons ni ne faisons quelque représentation quant à l'exactitude de ces renseignements. Nous améliorons régulièrement nos produits et nous nous réservons le droit de modifier, d'ajouter ou de changer les spécifications techniques et les prix de ces produits sans préavis.

© Premier Tech Ltée, 2011